

00212
N° _____ CN-ITIE-SP

SPW

**COMPTE-RENDU DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE NATIONAL
DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
ET FORESTIERE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

=====

Mercredi 29 décembre 2021

Le mercredi 29 décembre 2021, s'est tenue en visioconférence la huitième session ordinaire du Comité National ITIE Congo sous la présidence de Monsieur Rigobert Roger ANDELY, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Président du Comité National ITIE Congo. Il était assisté par Monsieur Jean Richard Bruno ITOUA, Ministre des Hydrocarbures, deuxième Vice-président du Comité National ITIE et de Monsieur Christian MOUNZEO, troisième Vice Président du Comité National ITIE.

La proposition d'Ordre du jour de la session a porté sur les points suivants :

- **Vérification des présences;**
- **Adoption des comptes rendus des deux dernières sessions;**
- **Validation du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019;**
- **Troisième validation de la République du Congo;**
- **Plan de travail 2021-2022;**
- **Divers.**

Le Président de séance a proposé un ordre du jour réaménagé s'articulant sur le point relatif à l'examen du rapport ITIE 2019. Les autres points non moins pertinents ont été renvoyés pour examen à une prochaine session.

Le collège de la Société Civile a demandé des explications sur la décision d'élaborer un rapport portant sur l'exercice 2019 alors que le Comité National ITIE avait décidé de la production d'un rapport unique portant sur les exercices 2019 et 2020.

Après débats fructueux et constructifs, l'ordre du jour a été modifié tel que suit :

SPW

- 1- Vérification des présences;
- 2- Modification de la décision du Comité National relative à la production d'un rapport unique couvrant les exercices 2019 et 2020 ;
- 3- Validation du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019 ;
- 4- Divers.

Le Président, avant d'ouvrir la session a souhaité la bienvenue à toutes les parties prenantes. Il a ensuite présenté des excuses aux participants, suite au retard avec lequel, pour des raisons d'Etat, les travaux de cette session ont démarré.

Abordant le point relatif à la vérification de présences, le Ministre a instruit le Secrétaire Permanent de procéder à la vérification de présences pour s'assurer que le quorum était atteint.

Ainsi le quorum étant largement atteint, le ministre a procédé à l'examen du deuxième point concernant la modification de la décision du Comité National relative à la production d'un rapport ITIE unique couvrant les exercices 2019 et 2020.

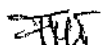
En effet, au cours de la session ordinaire du Comité National ITIE du 25 février 2021, et suivant le plan de travail du Comité National ITIE 2021-2022 et le document des Termes de Référence y relatifs, il avait été décidé de la production d'un rapport unique couvrant les exercices 2019 et 2020 au 31 décembre 2021.

Le Président de séance, tenant compte de la situation particulière dans laquelle se trouve la République du Congo, a évoqué ce qui suit :

- Echéance de production du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019 au 31 décembre 2021, pour éviter la suspension de la République du Congo. Pour cela, l'Administrateur Indépendant a confirmé sa capacité de produire uniquement le rapport ITIE exercice 2019 du fait des contraintes de fiabilisation des données et des dysfonctionnements importants relevés dans la transmission des données par certaines sociétés forestières;
- Adoption du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019 dans le cadre de la troisième validation du Congo, prévue au mois de juillet 2022 ;
- Caractère déclencheur du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019 pour permettre l'examen du dossier de la République du Congo au Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI).

Ce point, inscrit comme tel, modifie la décision unanime du Groupe Multipartite (GMP) qui consistait en la production d'un rapport unique couvrant les exercices 2019 et 2020. A fin d'éviter un problème de gouvernance interne, les parties prenantes au regard de la pertinence de la question telle que présentée par la partie gouvernementale, se sont accordées pour la validation du rapport ITIE exercice 2019, abandonnant ainsi l'option de la présentation au délai fixé, d'un rapport unique couvrant les exercices 2019 et 2020.

Le rapport ITIE 2020 devra être produit à la fin du mois de février 2022.



Ainsi, après l'adoption de ce réaménagement par les parties prenantes, le Président de séance est passé à l'examen du point relatif à l'adoption du rapport ITIE 2019.

De la validation du rapport ITIE portant sur l'exercice 2019, le Président a invité l'Administrateur Indépendant à faire la présentation des travaux ayant abouti à la production de celui-ci. Cette présentation a dit l'Administrateur Indépendant était basée sur la version pré finale élaborée avant la présente session. Elle porte essentiellement sur :

- Les principaux faits ayant marqué les industries extractives et forestières du Congo au cours de l'exercice ;
- Les données divulguées relatives aux périmètres de réconciliation, de matérialité et des flux de paiements issus de ces industries d'une part à la production, aux exportations et à la part de l'Etat dans la production, d'autre part.
- L'exhaustivité des données, il a couvert raisonnablement l'ensemble des revenus extractifs et forestiers.
- Pour la fiabilité, il a confirmé le caractère qualitatif des données répertoriées de l'exercice 2019. Au sujet de la réconciliation, il a noté l'existence d'un écart résiduel de 0.03% inférieur au seuil nominal de 5%.
- En ce qui concerne l'octroi des licences, il a démontré que les procédures d'attribution ont été réalisées conformément aux textes en vigueur.

L'Administrateur Indépendant encourage fortement le Groupe Multipartite, la mise en œuvre de l'exigence 2.3 relative à l'établissement de registres publics ou de systèmes de cadastre pour les licences forestières et minières et de l'exigence 2.5 relative à la mise en place d'un registre public des bénéficiaires effectifs.

Il a également présenté la liste des recommandations des rapports ITIE antérieurs en fonction de leurs niveaux d'exécution par la République du Congo.

Il a aussi examiné le niveau de mise en œuvre de certaines mesures correctives du Conseil d'Administration de l'ITIE sur la deuxième validation de la République du Congo. A cet effet, les examens des données déclarées concernant l'octroi des licences et contrats (Exig.2.2), la participation de l'Etat (Exig.2.6), la fourniture des infrastructures et accords de troc (Exig.4.3), des dépenses sociales et environnementales (Exig.6.1), ont démontré leur conformité aux exigences de la Norme ITIE.

S'agissant des dépenses quasi budgétaires relatives à l'exigence.6.2, l'examen du Tableau des Opérations Financières de Etat (TOFE) 2019 a montré que ce type de dépenses n'est plus d'actualité en République du Congo.

Pour clôturer sa présentation, l'Administrateur Indépendant pour des raisons de conformité avec les Termes de référence et son contrat avec PRISP/Banque Mondiale, a rappelé et présenté les différentes étapes restantes pour la production du rapport ITIE couvrant les exercices 2019 et 2020. Il s'agit de :

- La finalisation de la conciliation au titre de l'exercice 2020.



iii). La question relative à la divulgation des critères techniques et financiers liés à l'octroi des titres pétroliers a été clarifiée dans le rapport suivant les informations du Ministère en charge des Hydrocarbures. En 2019, les attributions de licences l'ont été par procédures de gré à gré qui ne nécessitent pas de recourir à l'institution du Comité Inter ministériel.

Le Ministre des Hydrocarbures a donné des explications sur la procédure d'appel d'offres qui permet aux investisseurs d'accéder aux informations sur les Hydrocarbures. Il a ensuite rappelé que les déclarations certifiées par la Cour des Comptes et de Disciplines Budgétaires sont de qualité.

L'Administrateur Indépendant quant à lui, sur la CORAF, sur les dépenses de la SNPC à travers sa fondation classées au titre de dépenses sociales et sur la relation entre l'Etat et l'entreprise nationale, a affirmé avoir répertorié dans la version pré finale, toutes les données et informations y afférentes qui montrent clairement la conformité aux dispositions de la norme ITIE.

Le Président de séance est revenu sur les dépenses sociales de la SNPC en soutenant les explications de l'Administrateur Indépendant, car il s'agit de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

L'Administrateur Indépendant a relevé qu'en dehors des données détaillées de la dette avec la Chine, cette version du rapport contient aussi les informations et données relative à la dette avec les traders, qui sont conformes à l'exigence de la norme.

Le Président de session a expliqué qu'il n'existe pas de lien entre l'accord financier sec de la République avec les traders et l'accord financier projet avec la Chine car il y a une différence entre le montage financier de la dette chinoise et celui des traders dont les remboursements se font après la vente des cargaisons de pétrole de l'Etat.

Le Président a fait un commentaire sur la valeur du service de la dette du Congo avec la Chine. Il est revenu sur les préoccupations relatives au compte séquestre et au niveau de la dette publique de la République du Congo. Les données y relatives sont disponibles et que la République est disposée à les divulguer. Le Ministre des Finances a exigé à la banque chinoise EXIMBANK de transmettre désormais tous les mois au Congo un relevé bancaire de ce compte.

De ce qui précède, le Président a convié le Comité National de tenir compte de l'exposé exhaustif et clair de l'Administrateur Indépendant par rapport aux préoccupations de la Société Civile.

Tout en remerciant les membres de la Société Civile de leurs apports, le Président est revenu sur le point relatif au rapport ITIE 2019 que le Comité est tenu de publier au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, l'option de la révision du contrat de l'Administrateur Indépendant pour la production de deux rapports distincts va être considérée par les services du Ministère des Finances. L'Administrateur Indépendant devra continuer ses travaux jusqu'à finaliser le rapport 2020.



- L'obtention de toutes les déclarations des administrations publiques signées et certifiées.
- La réduction des écarts de conciliation 2020.
- La soumission du rapport ITIE 2019 et 2020 au 28 février 2022.

A l'issue de cette présentation, le Collège de la Société Civile a fait des observations sur :

- Le délai de mise à disposition des versions des rapports projet et pré final qui pourrait porter atteinte à l'exigence 1.4 de la norme ;
- La fiabilité des données certifiées;
- La production artisanale d'or et du diamant ;
- La CORAF et la CEC,
- les accords commerciaux (TOTALENERGIES, ENI CONGO) ;
- Le mandat de commercialisation de la SNPC ;
- La transparence de la dette du Congo (Traders, Chine...);
- La perception de la taxe maritime ;
- Le processus d'octroi de licences.

Le Président de séance a décidé de passer en revue l'ensemble de ces observations et a demandé à l'Administrateur Indépendant et à son homologue Monsieur le Ministre des Hydrocarbures de prendre la parole.

L'Administrateur indépendant a réaffirmé que sa présentation était basée sur toutes les données et informations contenues dans la version pré-finale du rapport ITIE 2019. Ensuite, il a présenté les points de démarcation des différentes versions du rapport ITIE 2019. Il s'agit principalement de :

1. La question de fiabilité évacuée suite à la réception des déclarations certifiées des administrations publiques finalisées par la Cour des Comptes ;
2. La modification mineure des chiffres de production des hydrocarbures ;
3. La poursuite des travaux de réconciliation visant la réduction des écarts.

Concernant les autres observations telles que :

i). La taxe maritime, il a affirmé qu'elle est déduite en numéraire par Total E&P Congo, Congorep et Perenco respectivement sur la commercialisation de la part de l'Etat et du solde de la fiscalité.

ii). La production et les exportations d'or et du Diamant, sont issues de l'exploitation artisanale, à travers des bureaux d'achats agréés et pour l'or, des sociétés dites de petites mines.

A ce sujet, une recommandation avait été formulée dans les rapports antérieurs demandant la réalisation d'une étude sur les statistiques des mines artisanales.

Le Directeur Général des mines en appui de ces propos a rappelé que depuis 2020, la société Congo Mining n'exerçant plus d'activités au Congo ne devrait pas figurer dans les périmètres du rapport ITIE 2019 et 2020.

Filo

En définitive, le Groupe Multipartite a approuvé le rapport final ITIE exercice 2019.

Pour terminer, le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Président du Comité National ITIE Congo a remercié l'Administrateur Indépendant, les parties prenantes pour le débat important et la qualité du travail fournis dans les délais extrêmement courts. Il a rassuré de l'engagement du Gouvernement à s'investir dans la collecte des données des secteurs extractifs et forestiers.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés, le Président a clôturé les travaux de la huitième session ordinaire du Comité National de l'ITIE.

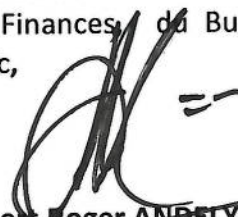
Fait à Brazzaville, le 30 Décembre 2021

Le Secrétaire Permanent,



Florent Michel OKOKO

**Pour le Président du Comité National,
le Ministre des Finances, du Budget et du
Portefeuille Public,**



Rigobert Roger ANDELY

N° _____/CN-ITIE-SP

LISTE DE PRESENCE RELATIVE A LA SESSION DU COMITE NATIONAL DE L'ITIE DU 29 DECEMBRE 2021

N°	Nom / Prénom (s)	Structure	Téléphone	E-mail
	Roger Rigobert ANDELY Ministre -Président du comité	Finances		
	Bruno Jean Richard ITOUA Ministre	Hydrocarbures		
	IKAMA Jean Jacques Conseiller Special	PM	06 667 58 67	ji-ikama@hotmail.com
	Florent Michel OKOKO Secrétaire Permanent	ITIE	06 676 64 44	fmokoko@gmail.com
	OPO Urbain Directeur Général	Mines		
	Séraphin NDION Directeur des Verification G.R	DGDDI		
	MOUNTOULA DG	Géologie		
	Guénolé MBONGO KOUMOU Directeur Général	Douanes		
	ELENGA Martice Directeur	Forêts		
	MOUNZEO Christian 3 ^{eme} Vice –president	PWYP	05 019 85 01	cmounzeo@yahoo.fr
	MOUMBLOU Joseph Directeur Général Economie Forestière	Forêts	05 528 29 63 06 665 04 02	moumboulou@yahoo.com
	Alain Yves MAVOUNGOU			

Maher KABSI	BDO				
BILEL Yahyan	BDO				
OMD -AOC					
ATIPO NSAI Sandrine	RPJ	06 633 10 39		sandrine.atipo@gmail	
MOYE GERTRUDE	CCSC	06 407 18 11		gertrude-moyen77@gmail.com	
AMPA Raoul	Université Marien Ngouabi	06 624 73 41 05 558 18 96		ampa_ampa@yahoo.fr	
MBALLOULA MARCEL	FONDATION NIOSI	06 654 54 95		mmbalouloula@gmail.com	
NGUEGNA ABEL	SP/ ITIE	06 958 90 97		abel.nguegna@gmail.com	
MOUTOU Jean Claude	SP- ITIE	06 873 09 19 05 567 03 34		jeclautou@yahoo.fr	
NGANGOULA CHARLOTTE	SP/ITIE	06 636 51 45		chngangoula@yahoo.fr	
OKILASSALI Romuald	DRTV	06 702 88 66		romycokila39@gmail.com	
GOKOU Borrel	Tresor	06 816 86 26 05 522 77 46		gokouborrel26@yahoo.fr	
ATONDI –MONMONDJO	ITIE	06 500 79 63			
OBOA OWORO Lydie	Finances	06 670 87 17			
Directrice Générale du portefeuille public					
LAGER Florent	MPD	06 862 64 16		florent.lager@mpdcg.com	
Directeur Général				lagerflorent@gmail.com	

N° _____/CN-ITIE-SP

MACKOSSO Brice	PWYP	05 557 90 81	bricemackosso@gmail.com
ASSEN ONTSOUON Bozire Clovin	AGODEC	06 605 17 74	assenclovin@gmail.com
MFOUTOU Nelly Esperance		06 913 98 04	